

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 février 2020

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, G. Devrieux, T. Lapalu, E. Fleury, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, H.Fayard, H.Fayard,N.Garampon, C. Pichoud,A. Rey, G. Virone, F.Roucaïrol,

Absents : A. Fayot,

Pouvoirs : /

M. le Maire rend hommage à M. Girer, 1^{er} adjoint de la commune, décédé le 2 février. Il retrace son parcours sur la commune, son implication dans l'association Mionnay en Dombes, son élection en 2008 comme 1^{er} adjoint au Maire portant le projet de cœur de village et l'opposition à l'implantation d'un grand magasin sur la commune. S'en suivront plusieurs réalisations : l'aménagement du cœur de village, la construction de la maison de santé, l'agrandissement de la mairie et de l'école maternelle. En 2014, ce second mandat le porte à la Présidence de la communauté de communes Centre Dombes qui deviendra communauté de communes de la Dombes suite à la fusion de trois communautés de communes. M. Girer était un homme fidèle à ses convictions, d'une droiture exemplaire, qui a œuvré pour le bien de Mionnay et de la Dombes. Le conseil municipal observe une minute de silence en sa mémoire.

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 6 décembre est approuvé.

3. CCD. Présentation PAE de la Dombes

La communauté de communes de la Dombes représentée par Mme Dubois 1^{ère} vice-présidente, M. Pétrone Vice-président au développement économique, M. Bourdeau DGS et Mme Schoenstein DGA ainsi que M. Derobert de Greenfield aménagement représentant le nouvel aménageur la Société GLB Aménagement SAS présente au conseil municipal le parc d'activité économique de la Dombes.

M. Derobert précise que le parc d'activité s'étendra sur 28 hectares et insiste sur l'importance de la stratégie paysagère. La zone sera une vitrine depuis l'autoroute et depuis le CD 38.

Il informe le conseil que les entreprises qui vont s'installer dans la zone seront agréées par la CCD au vu du nombre d'emploi créés, de la qualité paysagère du projet et de la gestion de l'eau.

Il précise que la parcelle de 170 000 m² au sud de la zone semble destinée au e-commerce avec un bâtiment qui pourra atteindre 70 000 m².

Il rappelle le projet de liaison piétonne avec la gare des Echets.

JL Bourdin demande comment la gestion des eaux va être opérée puisqu'il faut prévoir un rejet constant dans le milieu naturel par rapport au terrain existant. M. Derobert lui précise qu'un important mouvement de terre

permettra de ramener gravitairement toutes les eaux pluviales vers des bassins de rétention prévus à l'entrée du parc.

JL Bourdin demande s'il y a déjà des contacts avec des opérateurs économiques ? M. Derobert lui précise qu'il y a effectivement déjà des échanges, sans que rien ne soit signé puisqu'il convient d'attendre la réalisation du diagnostic archéologique.

M. le Maire précise que dans le cadre du e-commerce les poids lourds sont effectivement moins nombreux, mais un poids-lourds est remplacé par 10 petits véhicules. Il se questionne quant à l'impact sur le CD38 et le CD1 avec le rond-point dit de Montanay qui est souvent bouché le matin et le soir.

JL Bourdin demande si des échanges ont eu lieu avec APRR pour que le demi-diffuseur soit complété pour un diffuseur complet ? Cela n'est pas prévu.

M. le Maire rappelle que lors de la construction de l'autoroute celle-ci devait apporter un plus pour la commune, or depuis quelques mois, l'hôtel, la passerelle, et le restaurant ont été supprimés.

De plus, M. le Maire informe le conseil que le bureau de tabac de Mionnay n'approvisionne plus l'autoroute car la réglementation prévoit que celle-ci doit s'approvisionner au bureau de tabac le plus proche. Avec l'ouverture d'un bureau de tabac aux Echets c'est ce dernier le plus proche alors que Mionnay supporte les contraintes de l'autoroute.

JL Bourdin demande si des lots vont être prévus pour des artisans ? M. Derobert lui précise qu'effectivement des bâtiments à l'entrée de la zone pourront être vendus à la découpe au profit d'artisans.

M. Bourdeau précise que les autres communes de la CCD se sont dessaisies de leur droit à construire au profit du PAE de la Dombes.

JL Bourdin rappelle que la commune a dimensionné la nouvelle station d'épuration en tenant compte du raccordement du PAE de la Dombes. Une convention avait été signée pour une participation financière de l'ancien aménageur, il demande où en est ce financement puisque la station d'épuration est achevée ? M. Derobert précise que cette prise en charge est toujours prévue, il convient de prévoir un rendez-vous avec la mairie pour refaire le point.

JL Bourdin précise au conseil que la commune va être sollicitée par la CCD pour la reprise des réseaux (voirie, assainissement, défense incendie...) la CCD a-t-elle une estimation des taxes foncières attendues et de leur répartition au vu des charges futures pour la commune et des nuisances à venir ?

Mme Dubois et M. Bourdeau précisent les taxes foncières vont de droit à la commune. Cependant la CCD souhaiterait qu'une négociation soit engagée afin de redistribuer les recettes au profit de l'ensemble des communes.

M. Bourdin rappelle que les taxes économiques (CFE, CVAE) vont à la communauté de communes.

M. le Maire précise qu'au vu de la qualité paysagère évoquée, l'entretien des espaces verts sera sûrement conséquent et il sera à la charge de la commune.

M. Derobert précise que 800 emplois sont attendus sur la zone.

Le conseil municipal remercie la CCD et M. Derobert pour cette présentation.

4. Salle polyvalente. SIEA. Plan de financement éclairage public

M. Bourdin rappelle les travaux en cours pour la construction de la salle polyvalente. Il précise que nous avons reçu du SIEA le plan de financement pour l'éclairage public extérieur de la salle polyvalente d'un montant de 22 500 €TTC et un reste à charge pour la commune de 12 218,70 €HT à inscrire en fonctionnement au compte 6554.

Il présente les plans transmis par le SIEA concernant l'implantation de l'éclairage extérieur de la salle polyvalente ainsi que le modèle de lumière qui va être mis en œuvre.

T. Lapalu rappelle que le city stade ne devra pas être éclairé. Il conviendra de valider les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage extérieur.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement pour l'éclairage public extérieur de la salle polyvalente d'un montant de 22 500 €TTC et un reste à charge pour la commune de 12 218,70 €HT à inscrire en fonctionnement au compte 6554.
- Autorise M. le Maire à signer ce plan de financement.

5. Urbanisme. Désignation d'un membre du conseil pour délivrer une autorisation d'urbanisme

M. Bourdin informe le conseil municipal que M. Sébastien CORMORECHE, fils de M. le Maire, a déposé une déclaration préalable enregistrée sous le N° DP 001 248 20 V0004 pour l'aménagement de dépendances de l'habitation en gîte rural.

Il informe que le code de l'urbanisme prévoit en son article L422-7 du code de l'urbanisme que « si le Maire (...) est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune (...) désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Aussi, il convient de désigner un membre du conseil pour prendre la décision et signer l'autorisation d'urbanisme.

M. Bourdin adjoint en charge de l'urbanisme, se propose.
M le Maire ne prend pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal désigne M Jean-Luc Bourdin afin de prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire concernant la déclaration préalable enregistrée sous le N° DP 001 248 20 V0004 déposée par M. Sébastien CORMORECHE ;

6. Voirie. Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

M. le Maire rappelle la délibération du 3 avril 2015 approuvant la refonte du tableau de classement communale, tableau modifié les 8 juillet 2016 et 2 novembre 2018.
Ce tableau de classement des voies communales ne correspond plus à la situation actuelle du réseau routier de la commune.

Il rappelle la délibération du 8 juillet 2016, par laquelle le conseil municipal de la commune de Mionnay a approuvé la cession des voies du lotissement Les Charmilles-Erables-Peupliers. Cette cession a été signée devant notaire le 10 décembre 2016 et le titre de propriété nous est parvenu le 23 novembre 2019.

M. le Maire présente le nouveau tableau de classement des voies communales avec sa notice explicative et propose au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière :

- Classe dans la voirie communale, la VC 30 Impasse des Verchères de 393 mètres
- Classe dans la voirie communale, la VC 46 Impasse des Charmilles de 286 mètres
- Classe dans la voirie communale, la VC 47 Impasse des Erables de 116 mètres
- Classe dans la voirie communale, la VC 48 Impasse des Peupliers de 80 mètres
- Donne pouvoir à M. le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.
- Approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales conformément au tableau de classement des voies communales qui resteront annexés à la présente délibération. Ce document annule et remplace celui approuvé le 2 novembre 2018.

La nouvelle longueur des voies communales s'établit à **30154 mètres** au lieu de **29 279 mètres** se décomposant ainsi :

- voies communales à caractères de rues, de chemins ou de liaison	28971 mètres
- voies communales à caractères de places 7999 m2 soit	<u>1183</u> mètres théoriques
	30154 mètres

7. Aménagement voirie RD 1083 Sud. Convention avec le Conseil départemental

JL Bourdin rappelle que suite l'obtention par le Société Ytem d'un permis d'aménager N°PA00124818V001 pour la création d'un lotissement, un projet urbain partenarial a été signé avec cette société en vue du financement de l'aménagement routier à prévoir sur la RD 1083.

Il précise que l'aménagement de sécurité à l'entrée Sud de l'agglomération sur la RD N°1083 se compose de la :

- Réalisation un carrefour type tourne à gauche dans le sens Nord/Sud avec feux tricolore pour permettre les entrées/sorties du futur projet immobilier de 40 logements,
- Création d'un trottoir de 3 m de large en rive droite et séparé de la chaussée par un massif d'espace vert,
- Création d'un trottoir de 1m40 de large en rive gauche ainsi que 8 places de stationnements.

Il rappelle que la RD 1083 étant de la compétence du Conseil départemental il convient de signer avec le département une convention afin de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement décrits ci-dessus.

Il précise que la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement sera assurée par la Commune de Mionnay. Le Département de l'Ain réalisera le renouvellement de la couche de roulement de la RD N°1083 du PR 5+350 au PR 5+530, sur le marché départemental et pour un montant de 29 517 € sans taxe, à l'exclusion de toute remise à niveau d'ouvrages ou regards de visite.

M. Bourdin précise que ces travaux vont faire l'objet d'une prochaine consultation.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention d'aménagement sécurité entrée sud d'agglomération sur la RD 1083, qui restera annexé à la présente délibération.
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention,

8. RH. Tableaux des emplois Modifications

M. le Maire et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin d'ajuster les emplois au sein du pôle enfance en fonction des besoins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de créer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 16 heures par semaine scolaire soit une durée annualisée de 12,73 /100^{ème} soit 12 heures 43 minutes sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- décide de supprimer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 4 heures 30 sur 36 semaines scolaires sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 9 mars 2020.

9. Permanences élections municipales

M. le Maire rappelle les prochaines élections. Le conseil municipal organise les permanences pour la tenue des élections.

10. Décisions

- M. le Maire informe le conseil de la signature d'un devis pour l'entreprise Michel d'un montant de 6 772,10 €HT pour modifier les compteurs permettant l'éclairage du stade de foot..
- M. le Maire précise au conseil qu'il a signé un devis de 3240,26 €HT de l'entreprise Fooga afin de réparer le relevage électrique d'un panneau de basket.
- M. le Maire informe le conseil de la signature d'un devis de 6 196,10 €HT pour la mise en conformité de l'éclairage des bâtiments à l'entreprise Michel.
- M. le Maire informe le conseil des non-préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner suivante : DIA N°33 parcelle AD 251, DIA N°1 parcelle AD 51, DIA n°2 parcelle AC 29, AC 33 et AC 34, DIA n°3 parcelle AE 268 et AE 286.

11. Comptes rendus des commissions

- E. Fleury pour la commission association précise que la Galop'Ain aura lieu cette année en soirée du côté du château de Polleteins. Elle précise que Mionnay pro souhaite organiser la saint Patrick le 21 mars.
- E. Fleury pour la commission communication informe le conseil que la commission est en train de compléter le nouveau site internet.
- J. Burdet pour le CMJ rappelle la distribution des sacs jaunes et la collecte des bouchons. L'exposition sera réalisée en médiathèque.
- N. Curtet précise que le CMJ visitera la STEP le 14 mars à 10 heures.
- G. Devrieux informe le conseil municipal de la médiation réalisée par M. Maquet au sein du pôle enfance. Des réunions d'équipe vont notamment être organisées.
- T. Lapalu informe le conseil municipal qu'une commission sécurité aura lieu le jeudi 13 février.
- T. Lapalu précise que le service technique va réaliser la pose des bancs prochainement.
- T. Lapalu informe le conseil de la bonne intégration du nouvel agent technique au sein de l'équipe.
- A. Rey précise que la cérémonie des vœux a rassemblé 220 personnes.
- A. Rey informe le conseil que le primeur a changé sur le marché.

12. Questions diverses

M. le Maire informe le conseil que l'INSEE nous a transmis les derniers chiffres faisant état de 2147 habitants sur la commune au 1^{er} janvier 2020.

M. le Maire informe le conseil de l'attribution d'une subvention de 139 400 € de la Région AURA pour la construction de la salle polyvalente.

M. le Maire précise que le conseil départemental attribue une subvention de 120 000 € pour le raccordement des Platières à l'assainissement collectif.

M. le Maire informe que la Semcoda a vendu les dernières maisons de Polleteins à Batigère.

G. Devrieux informe le conseil que la communauté de commune de la Dombes gère depuis peu les CLIC.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

